



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) a été créée conformément aux exigences : du règlement (CE) n°1907/2006 (en particulier tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission concernant les FDS) et du règlement (CE) n°1272/2008 (CLP).

Date 08-mars-2023

Date de révision : 08-mars-2023

Numéro de révision 1

d'émission
:

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identificateur de produit	C-97136893-001_A_PGP_CLPR7_EUR
Nom du produit	PG Professional - C2 concentré - Nettoyant Multi-Surfaces + Vitres (Désinfectant)
Forme du produit	Mélange
Substance pure/mélange	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Réservé aux utilisateurs professionnels
Utilisations déconseillées	Aucune information disponible
Groupe d'utilisateurs principaux	SU 22 - Usages professionnels
Catégorie de produit	Agents nettoyants de spécialité en vaporisateur
Catégorie d'utilisation	PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC8 - Produits biocides (par exemple désinfectants, pesticides)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Fabricant
FRANCE Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex (France) Tel. 0800 900 251 (pour utilisateurs professionnels)	119 Farmol S. p. A. Verdella 3 24040 Comun Nuovo, BG Italy
BELGIQUE ET LUXEMBOURG PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Temselaan 100 – 1853 Strombeek-Bever (Belgique) Adresse postale: PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Boîte postale 81 – 1090 Bruxelles (Belgique) Tél: 0800/15178 (pour utilisateurs professionnels) Tél: 0800/12545 (pour consommateurs)	
Courriel : FRANCE : service.france@pgprof.com BELGIQUE / LUXEMBOURG : customerservice@pgprof.com	

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail customerservice@pgprof.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	France : N° d'appel d'urgence Orfila - +33 (0) 1 45 42 59 59
	Belgique : Centre Antipoison - Tél: +32 (0) 70/245.245
	Luxembourg : Centre Antipoison - Tél: (+352) 8002-5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

C-97136893-001_A_PGP_CLPR7_EUR - PG
Professional - C2 concentré - Nettoyant Multi-Surfaces
+ Vitres (Désinfectant)

Date de révision : 08-mars-2023

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1 - (H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)
Corrosif pour les métaux	Catégorie 1 - (H290)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H290 - Peut être corrosif pour les métaux

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P102 - Tenir hors de portée des enfants
P260 - Ne pas respirer les vapeurs
P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir
P234 - Conserver uniquement dans l'emballage d'origine
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]
P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale

Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public. Ce produit exige des fermetures non ouvrables par des enfants en cas de mise à disposition du grand public.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	N° CE	Classification selon le règlement (CE)	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)

C-97136893-001_A_PGP_CLPR7_EUR - PG
Professional - C2 concentré - Nettoyant Multi-Surfaces
+ Vitres (Désinfectant)

Date de révision : 08-mars-2023

					n° 1272/2008 [CLP]			
Butoxydiglycol	112-34-5	10 - 20	01-21194751 04-44	203-961-6	Eye Irrit. 2(H319)	-	-	-
Isopropanolamine	78-96-6	5 - 10	01-21194753 31-43	201-162-7	Acute Tox. 4 (Dermal)(H3 12) Skin Corr. 1B(H314) Eye Dam. 1(H318)	-	-	-
Caprylyl/Capryl Glucoside	68515-73-1	5 - 10	01-21194885 30-36	500-220-1	Eye Dam. 1(H318)	-	-	-
Hexyloxyethanol	112-25-4	5 - 10	01-21194865 75-24	203-951-1	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Acute Tox. 3 (Dermal)(H3 11) Skin Corr. 1B(H314)	-	-	-
Tartaric Acid	87-69-4	1 - 5	01-21195372 04-47	201-766-0	Eye Dam. 1(H318)	-	-	-
Alkyl Dimethyl Ethylbenzyl Ammonium Chloride	85409-23-0	<1	Aucune donnée disponible	287-090-7	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Skin Corr. 1B(H314) Aquatic Acute 1(H400) Aquatic Chronic 1(H410)	-	10	1
Benzalkonium Chloride	68391-01-5	<1	Aucune donnée disponible	269-919-4	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Skin Corr. 1B(H314) Aquatic Acute 1(H400) Aquatic Chronic 1(H410)	-	10	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë
Aucune information disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. (Consulter un médecin en cas de symptômes).

Contact oculaire

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON

Contact avec la peau	ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de symptômes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Interrompre l'utilisation du produit.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8). Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Toux et/ ou respiration sifflante. Rougeur. Gonflement des tissus. Démangeaisons. Éternuements. Sécheresse. Douleur. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Sécrétion excessive.
------------------	--

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique. Ne pas administrer d'antidote chimique. Une asphyxie due à un œdème de la glotte peut se produire. La pression artérielle peut diminuer de façon marquée, et s'accompagner de râles humides, d'expectorations mousseuses et d'une tension différentielle élevée.
------------------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Aucun(e) en particulier.
--	--------------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.
---	---

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Prudence ! Matière corrosive. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Mettre la substance absorbée dans des récipients pouvant fermer.
Méthodes de nettoyage	Utiliser une matière non combustible du type vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un récipient pour élimination ultérieure. Petites quantités de déversement de liquide : Déversement important : Confiner la substance déversée, pomper dans des récipients adaptés. Éliminer cette matière et son récipient en prenant toutes les précautions d'usage, et conformément aux réglementations locales.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Éviter le contact avec les yeux. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Remarques générales en matière d'hygiène Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver bien fermé, au frais et au sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Butoxydiglycol	TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³ STEL 15 ppm STEL 101.2 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³	STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³
Nom chimique	Cyprus	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Butoxydiglycol	STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³	TWA: 100 mg/m ³ Ceiling: 100 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 68 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 68 mg/m ³
Nom chimique	France	Allemagne	Germany DFG	Grèce	Hongrie
Butoxydiglycol	TWA: 10 ppm TWA: 68 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 67 mg/m ³	TWA: 67 mg/m ³ TWA: 10 ppm Peak: 15 ppm Peak: 100.5 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³	TWA: 67.5 mg/m ³ STEL: 101.2 mg/m ³
Isopropanolamine	-	TWA: 2 ppm TWA: 5.8 mg/m ³	-	-	-
Tartaric Acid	-	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³ Peak: 4 mg/m ³	-	-
Nom chimique	Irlande	Italie	Italie REL	Lettonie	Lituanie
Butoxydiglycol	TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 66 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³	TWA: 67.5 mg/m ³ TWA: 10 ppm STEL: 101.2 mg/m ³ STEL: 15 ppm
Nom chimique	Luxembourg	Malta	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Butoxydiglycol	*	STEL: 15 ppm	TWA: 50 mg/m ³	TWA: 10 ppm	STEL: 100 mg/m ³

C-97136893-001_A_PGP_CLPR7_EUR - PG
Professional - C2 concentré - Nettoyant Multi-Surfaces
+ Vitres (Désinfectant)

Date de révision : 08-mars-2023

	STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³	STEL: 101.2 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³	STEL: 100 mg/m ³ H*	TWA: 68 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 102 mg/m ³	TWA: 67 mg/m ³
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Butoxydiglycol	TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³ STEL: 101.2 mg/m ³ STEL: 15 ppm	TWA: 67.5 mg/m ³ TWA: 10 ppm STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³ Ceiling: 101.2 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³ STEL: STEL ppm STEL: STEL mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³
Isopropanolamine	-	-	-	TWA: 5.8 mg/m ³ TWA: 2 ppm STEL: STEL ppm STEL: STEL mg/m ³	-
Tartaric Acid	-	-	-	TWA: 2 mg/m ³ STEL: STEL mg/m ³	-
Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni	Israel - Occupational Exposure Limits - TWAs	Turquie
Butoxydiglycol	NGV: 10 ppm NGV: 68 mg/m ³ Bindande KGV: 15 ppm Bindande KGV: 101 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 67 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 101 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³	10ppmTWA	10ppmTWA 67.5mg/m ³ TWA
Tartaric Acid	-	TWA: 2 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	-	-	-

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) À long terme.

Nom chimique	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	Travailleur - inhalation, long terme - systémique	Travailleur - cutanée, long terme - locale	Travailleur - inhalation, long terme - locale
Butoxydiglycol	20 mg/kg bw/day	67.5 mg/m ³	-	67.5 mg/m ³
Isopropanolamine	-	8.5 mg/m ³	-	-
Caprylyl/Capryl Glucoside	595000 mg/kg bw/day	420 mg/m ³	-	-
Hexyloxyethanol	9.3 mg/kg bw/day	0.0000184 mg/l	-	-

Nom chimique	Consommateur - orale, long terme - locale	Consommateur - inhalation, long terme - locale et systémique	Consommateur - cutanée, long terme - locale et systémique
Butoxydiglycol	-	34 mg/m ³	-

Nom chimique	Consommateur - orale, long terme - systémique	Consommateur - inhalation, long terme - systémique	Consommateur - cutanée, long terme - systémique
Butoxydiglycol	6.25 mg/kg bw/day	34 mg/m ³	10 mg/kg bw/day
Isopropanolamine	0.67 mg/kg bw/day	2.1 mg/m ³	-
Caprylyl/Capryl Glucoside	35.7 mg/kg bw/day	124 mg/m ³	357000 mg/kg bw/day
Hexyloxyethanol	0.24 mg/kg bw/day	0.0029 mg/l	4.63 mg/kg bw/day

Niveau dérivé sans effet (DNEL) À court terme.

Nom chimique	Travailleur - cutanée, court terme - systémique	Travailleur - inhalation, court terme - systémique	Travailleur - cutanée, court terme - locale	Travailleur - inhalation, court terme - locale
Butoxydiglycol	-	-	-	101.2 mg/m ³
Hexyloxyethanol	18.5 mg/kg bw/day	-	18.5 mg/kg bw/day	-

Nom chimique	Consommateur - inhalation, court terme	Consommateur - cutanée, court terme
--------------	--	-------------------------------------

C-97136893-001_A_PGP_CLPR7_EUR - PG
Professional - C2 concentré - Nettoyant Multi-Surfaces
+ Vitres (Désinfectant)

Date de révision : 08-mars-2023

	– locale	locale
Butoxydiglycol	50.6 mg/m ³	-

Nom chimique	Consommateur – orale, court terme – systémique	Consommateur – inhalation, court terme – systémique	Consommateur – cutanée, court terme – locale et systémique
Hexyloxyethanol	0.49 mg/kg bw/day	-	9.25 mg/kg bw/day

Predicted No Effect Concentration (PNEC) Aucune information disponible.

Nom chimique	Eau douce	Eau de mer	Déversement intermittent
Butoxydiglycol	1.1 mg/L	0.11 mg/L	11 mg/L
Isopropanolamine	0.0327 mg/L	0.00327 mg/L	0.327 mg/L
Caprylyl/Capryl Glucoside	0.176 mg/L	0.018 mg/L	0.27 mg/L
Hexyloxyethanol	0.14 mg/L	0.014 mg/L	1.4 mg/L

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Usine de traitement des eaux usées	Terrestre	Air	Oral(e)
Butoxydiglycol	4.4 mg/kg sediment dw	0.44 mg/kg sediment dw	200 mg/L	0.32 mg/kg soil dw	-	-
Isopropanolamine	0.177 mg/kg sediment dw	0.0177 mg/kg sediment dw	3.3 mg/L	0.0161 mg/kg soil dw	-	-
Caprylyl/Capryl Glucoside	1.516 mg/kg sediment dw	0.152 mg/kg sediment dw	560 mg/L	0.654 mg/kg soil dw	-	-
Hexyloxyethanol	0.644 mg/kg sediment dw	0.064 mg/kg sediment dw	75 mg/L	0.047 mg/kg soil dw	-	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.
Protection des mains	Gants de protection.
Protection de la peau et du corps	Aucun équipement de protection spécifique exigé.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.
Remarques générales en matière d'hygiène	Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

C-97136893-001_A_PGP_CLPR7_EUR - PG
Professional - C2 concentré - Nettoyant Multi-Surfaces
+ Vitres (Désinfectant)

Date de révision : 08-mars-2023

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide	
Aspect	Liquide	
Couleur	Coloré	
Odeur	Plaisante (parfum)	
Seuil olfactif	Aucune information disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	95 - 105 °C	
Inflammabilité		Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits liquides
Limites d'inflammabilité dans l'air		Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	Pas de point d'éclair jusqu'à l'ébullition.	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
pH	10.65	
Viscosité dynamique	5 - 10 mPa s	
Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Densité relative	1 - 1.2	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Caractéristiques des particules		Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Aucune information disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
10.2. Stabilité chimique	
Stabilité	Stable dans les conditions normales.
Données d'explosion	
Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun(e).
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	
Possibilité de réactions dangereuses	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.
10.4. Conditions à éviter	
Conditions à éviter	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.
10.5. Matières incompatibles	
Matières incompatibles	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.
10.6. Produits de décomposition dangereux	
Hazardous decomposition products	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Corrosif par inhalation. (d'après les composants). En cas d'inhalation de gaz/émanations toxiques, peut provoquer toux, étouffement, céphalées, vertiges et faiblesse pendant plusieurs heures. Risque d'œdème pulmonaire avec oppression poitrinaire, dyspnée, bleuissement de la peau, chute de la tension artérielle et accélération du rythme cardiaque. En cas d'inhalation, les substances corrosives peuvent entraîner un œdème pulmonaire toxique. L'œdème pulmonaire peut être mortel.
Contact oculaire	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque de graves lésions des yeux. (d'après les composants). Corrosif pour les yeux et peut provoquer des lésions sévères, y compris la cécité. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.
Contact avec la peau	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Corrosif. (d'après les composants). Provoque des brûlures.
Ingestion	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque des brûlures. (d'après les composants). En cas d'ingestion, provoque des brûlures de l'appareil digestif supérieur et des voies respiratoires. Peut provoquer une douleur brûlante et intense dans la bouche et l'estomac, avec vomissements et diarrhées de sang veineux. Risque de diminution de la tension artérielle. Apparition possible de taches marronâtres ou jaunâtres autour de la bouche. Le gonflement de la gorge peut provoquer dyspnée et étouffement. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes	Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Toux et/ ou respiration sifflante.
-----------	--

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Butoxydiglycol	5530 mg/kg bw (OECD 401)	2764 mg/kg bw (OECD 402)	> 14.48 mg/L (Guideline not indicated; rat)
2-Propanol, 1-amino-	2813 mg/kg bw (//OECD 401)	-	> 1.005 mg/L air
D-Glucopyranose, oligomeric, decyl octyl glycosides	> 2000 mg/kg bw (OECD 423)	> 2000 mg/kg bw (OECD 402)	-
Ethanol, 2-(hexyloxy)-	738 mg/kg (OECD 401)	757.35 mg/kg (OECD 402)	> 0.5 mg/L (Rat) 4 h
Butanedioic acid, 2,3-dihydroxy-(2R,3R)-	> 2000 mg/kg bw (OECD 423)	> 2000 mg/kg bw (OECD 402)	-
Quaternary ammonium compounds, C12-14-alkyl[(ethylphenyl)methyl]dimethyl, chlorides	-	= 2300 mg/kg (Rabbit)	-
Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-18-alkyldimethyl, chlorides	>300-2000 mg/kg bw	= 2300 mg/kg (Rabbit) = 1420 mg/kg (Rat)	-

Nom chimique	Cancérogénicité	Espèce	Lésions oculaires	Espèce	Toxicité pour le développement	Espèce	Mutagénicité	Espèce
Butoxydiglycol	-	-	Y (OECD 405)	-	-	-	-	-
Isopropanolamine	-	-	Y (100%)	-	-	-	-	-
Caprylyl/Capryl Glucoside	-	-	Y (OECD 405)	-	-	-	-	-
Hexyloxyethanol	-	-	Y (OECD 405)	-	-	-	-	-
Tartaric Acid	-	-	Y (OECD 437)	-	-	-	-	-

Nom chimique	Toxicité pour la reproduction	Espèce	Corrosion/irritation cutanée	Espèce	Sensibilisation	Espèce
Butoxydiglycol	-	-	Y (OECD 404)	-	-	-
Isopropanolamine	-	-	Y (100%)	-	-	-
Hexyloxyethanol	-	-	Y (OECD 435)	-	-	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Provoque des brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques. Aucun effet indésirable connu sur le fonctionnement des sites de traitement des eaux en utilisation normale.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Butoxydiglycol	> 100 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 96 h)	1300 mg/L (OECD 203; Lepomis macrochirus; 96 h)	> 1995 mg/L (OECD 209; activated sludge: industrial; 0.5 h)	> 100 mg/L (EU Method C.2; Daphnia magna; 48 h)
2-Propanol, 1-amino-	32.7 mg/L (DIN 38412-9; Desmodesmus subspicatus; 72 h)	215 mg/L (DIN 38412-15; Leuciscus idus; 96 h)	> 261 mg/L (0.5 h)	108.82 mg/L (Daphnia magna; 48 h)
D-Glucopyranose, oligomeric, decyl octyl glycosides	27.22 mg/L (Desmodesmus subspicatus; 72 h)	100.81 mg/L (ISO 7346/1-3; Danio rerio; 96 h)	> 560 mg/L (Pseudomonas putida; 6 h)	> 100 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Ethanol, 2-(hexyloxy)-	198.31 mg/L (Desmodesmus subspicatus; 72 h)	140 mg/L (OECD 203; Pimephales promelas; 96 h)	-	145 mg/L (Guideline not indicated; Daphnia magna; 48 h)
Butanedioic acid, 2,3-dihydroxy- (2R,3R)-	-	> 100 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 96 h)	> 1000 mg/L (OECD 209; activated sludge; 3 h)	-
Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-18-alkyldimethyl, chlorides	-	LC50: 0.223 - 0.46mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: 0.823 - 1.61mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	0.016 mg/l

C-97136893-001_A_PGP_CLPR7_EUR - PG
Professional - C2 concentré - Nettoyant Multi-Surfaces
+ Vitres (Désinfectant)

Date de révision : 08-mars-2023

		LC50: =1.3mg/L (96h, Poecilia reticulata) LC50: =2.4mg/L (96h, Oryzias latipes)		
--	--	--	--	--

Toxicité chronique

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Toxicité pour les micro-organismes	Toxicité envers d'autres organismes
Butoxydiglycol	≥ 100 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 4 d)	-	≥ 100 mg/L (EU Method C.2; Daphnia magna; 2 d)	-	-
Caprylyl/Capryl Glucoside	10 mg/L (ISO 10253; Skeletonema costatum; 3 d)	1.8 mg/L (OECD 204; Danio rerio; 28 d)	2 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 21 d)	> 560 mg/L (Pseudomonas putida; 0.25 d)	-
Hexyloxyethanol	-	40 mg/L (OECD 203; Pimephales promelas; 4 d)	-	-	-
Tartaric Acid	3.125 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 3 d)	43141 mg/L (30 d)	11880 mg/L	-	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Nom chimique	Essai de biodégradabilité facile (OCDE 301)	Dégradation abiotique par hydrolyse	Dégradation abiotique par photolyse	Biodégradabilité
Butoxydiglycol - 112-34-5	85% O ₂ ; OECD 301 C; 28 d	-	-	91.7 % (OECD 301 B and EPA OPPTS 835.3110; CO ₂ evolution; activated sludge; aerobic)
2-Propanol, 1-amino- - 78-96-6	> 78% O ₂ ; OECD 301 F; > 60% (10 d)	-	-	-
D-Glucopyranose, oligomeric, decyl octyl glycosides - 68515-73-1	100% DOC; OECD 301 E; 28 d	-	-	-
Ethanol, 2-(hexyloxy)- - 112-25-4	96.8%; OECD 301 B; CO ₂ evolution; 20 d; 10 day window criteria fulfilled	-	-	-
Butanedioic acid, 2,3-dihydroxy-(2R,3R)- - 87-69-4	96.3%O ₂ ; OECD 301 D; 3 d	-	-	-

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Butoxydiglycol	1
Isopropanolamine	-0.94
Hexyloxyethanol	1.97
Tartaric Acid	-1.91

Nom chimique	Coefficient de partage octanol/eau	Facteur de bioconcentration (BCF)
Butoxydiglycol	1 (OECD 117)	-
Isopropanolamine	-0.9	-
Caprylyl/Capryl Glucoside	1.72	-
Hexyloxyethanol	1.97	5.79
Tartaric Acid	-1.91 (OECD 107)	-

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Nom chimique	log Koc
--------------	---------

C-97136893-001_A_PGP_CLPR7_EUR - PG
Professional - C2 concentré - Nettoyant Multi-Surfaces
+ Vitres (Désinfectant)

Date de révision : 08-mars-2023

Isopropanolamine	1.789 (QSAR SRC PCKOC v2.0)
Caprylyl/Capryl Glucoside	1.7 (OECD 121)
Hexyloxyethanol	10
Tartaric Acid	0.06 L/kg

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Butoxydiglycol	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Isopropanolamine	La substance n'est pas PBT/vPvB
Caprylyl/Capryl Glucoside	La substance n'est pas PBT/vPvB
Hexyloxyethanol	La substance n'est pas PBT/vPvB
Tartaric Acid	La substance n'est pas PBT/vPvB
Alkyl Dimethyl Ethylbenzyl Ammonium Chloride	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont conformes au CED. Les déchets doivent être livrés à une entreprise d'élimination des déchets homologuée. Tenir les déchets à l'écart des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas rejeter les déchets du produit à l'égout. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Emballages vides non nettoyés besoin des mêmes considérations d'élimination que l'emballage rempli. Pour le traitement des déchets, voir les mesures décrites à l'article 8. Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV

20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses
15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification

UN1903

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A (1-Aminopropan-2-ol, Alkyl Dimethyl Ethylbenzyl Ammonium Chloride)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

8

14.4 Groupe d'emballage
Description

III
UN1903, DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A (1-Aminopropan-2-ol, Alkyl Dimethyl Ethylbenzyl Ammonium Chloride), 8, III

14.5 Dangers pour l'environnement

Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales

A3, A803

Remarque :

L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les quantités limitées, qui peuvent s'appliquer en fonction de la taille des emballages.

C-97136893-001_A_PGP_CLPR7_EUR - PG
Professional - C2 concentré - Nettoyant Multi-Surfaces
+ Vitres (Désinfectant)

Date de révision : 08-mars-2023

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1903
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A (1-Aminopropan-2-ol, Alkyl Dimethyl Ethylbenzyl Ammonium Chloride)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1903, DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A (1-Aminopropan-2-ol, Alkyl Dimethyl Ethylbenzyl Ammonium Chloride), 8, III
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	223, 274
N° d'urgence	F-A, S-B
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible
Remarque :	L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les quantités limitées, qui peuvent s'appliquer en fonction de la taille des emballages.

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1903
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A (1-Aminopropan-2-ol, Alkyl Dimethyl Ethylbenzyl Ammonium Chloride)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1903, DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A (1-Aminopropan-2-ol, Alkyl Dimethyl Ethylbenzyl Ammonium Chloride), 8, III
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274
Code de classification	C9

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1903
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A (1-Aminopropan-2-ol, Alkyl Dimethyl Ethylbenzyl Ammonium Chloride)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1903, DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A (1-Aminopropan-2-ol, Alkyl Dimethyl Ethylbenzyl Ammonium Chloride), 8, III
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274
Code de classification	C9
Code de restriction en tunnel	(E)

ADN

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1903
14.2 Désignation officielle de transport étendue	DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A (1-Aminopropan-2-ol, Alkyl Dimethyl Ethylbenzyl Ammonium Chloride)
Description	UN1903, DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A (1-Aminopropan-2-ol, Alkyl Dimethyl Ethylbenzyl Ammonium Chloride), 8, III
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	Non réglementé

C-97136893-001_A_PGP_CLPR7_EUR - PG
Professional - C2 concentré - Nettoyant Multi-Surfaces
+ Vitres (Désinfectant)

Date de révision : 08-mars-2023

Code de classification	C9
Étiquette(s) de danger	8
Quantité limitée (LQ)	5 L
Équipements nécessaires	PP, EP

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Butoxydiglycol	RG 84	-
Hexyloxyethanol	RG 84	-

Allemagne

Classe de danger pour le milieu évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)
aquatique (WGK)

Pays-Bas

Pologne

Announcement of the Speaker of the Sejm of the Republic of Poland of 13 April 2018 regarding the publication of a uniform text of the Act - Labor Code (Journal of Laws 2018, item 917, as amended). Announcement of the Speaker of the Sejm of the Republic of Poland of March 15, 2019 regarding the publication of a uniform text of the Act on Waste (Journal of Laws 2019 item 701, as amended). Regulation of the Minister of Development of 7 July 2016, repealing the Regulation on specific requirements for certain products due to their negative environmental impact (Journal of Laws of 2016, item 1099, as amended). Regulation of the Minister of Family, Labor and Social Policy of June 12, 2018 regarding the highest permissible concentrations and intensities of factors harmful to health in the work environment (Journal of Laws of 2018, item 1286 with subsequent amendments).

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII) Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents) Classification et procédure employées pour appliquer la classification à des mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP] Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006) Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Butoxydiglycol	55. 75.	-
Isopropanolamine	75.	-
Hexyloxyethanol	75.	-

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

EU - Plant Protection Products (1107/2009/EC)

Biocidal Products Regulation (EU) No 528/2012 (BPR)

Recommandations du CESIO

Le ou les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique**Rapport sur la sécurité chimique**

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange conformément au règlement REACH.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion
H311 - Toxique par contact cutané
H312 - Nocif par contact cutané
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Corrosif pour les métaux	Méthode de calcul

Date d'émission : 08-mars-2023

Date de révision : 08-mars-2023

Informations supplémentaires Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

C-97136893-001_A_PGP_CLPR7_EUR - PG
Professional - C2 concentré - Nettoyant Multi-Surfaces
+ Vitres (Désinfectant)

Date de révision : 08-mars-2023

Fin de la Fiche de données de sécurité